N° 14 06 27A

*Département de Loire-Atlantique*

*Arrondissement de Saint-Nazaire*

**Ville de PORNICHET**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOT, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

*Date de convocation*

20 juin 2014

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

*Date du Conseil Municipal*

**26 juin 2014**

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

*Nombre de conseillers*

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 33

## 27/ QUAI DES ARTS - CONVENTIONS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) LE GRAND T - PARTENARIAT SUR LE SPECTACLE DE LA COMPAGNIE ROBERT LEPAGE / EX MACHINA – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSÉ :

En 2015, un temps fort consacré à la culture québécoise est organisé par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Grand T et différentes structures de la région avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional. Dans ce cadre, Le Grand T accueille un artiste d'envergure internationale dont la venue en France est un véritable événement : la Compagnie Robert Lepage / Ex Machina avec son spectacle *Les Aiguilles et L'Opium.*

Quai des Arts, comme de nombreuses structures culturelles du département, souhaite faire profiter ses abonnés de cet événement. En conséquence, Le Grand T et Quai des Arts pour la Ville de Pornichet souhaitent mettre en place, pour la saison 2014/2015, un partenariat qui complétera le panel des esthétiques artistiques proposées par Quai des Arts. Ainsi, il sera proposé au bénéfice des abonnés de Quai des Arts, 40 places sur la séance du vendredi 16 janvier 2015 à 20h30 qui se déroulera au Grand T à Nantes.

Dans une première convention, Quai des Arts s'engage, dans un principe de coproduction avec Le Grand T, sur l'achat d'un quota de 40 places au tarif de 14 €, soit un engagement de 560 € au profit du Grand T.

Par ailleurs, en contrepartie du soutien en coproduction, Le Grand T prend à sa charge l'affrètement d'un bus pour acheminer le public de Pornichet à Nantes aller et retour comme mentionné dans la seconde convention.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1ère adjointe au Maire

Dans cette seconde convention, Le Grand T confie également à Quai des Arts la commercialisation de 40 places dans le cadre unique des abonnements, aux tarifs suivants :

| Tarif / Spectacle | Tarif abonné | Abonné Réduit personnes de moins de 25 ans, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH), détenteurs de la carte CartS et de la Carte Blanche Ville de Nantes, partenaires UDCCAS | Supplément pour le transport en bus aller et retour Pornichet / Nantes (optionnel) |
|---|---|---|---|
| **Les Aiguilles et L'Opium Le Grand T – Nantes 16 janvier 2015** | **25 €** | **12 €** | **Gratuit** pris en charge par le Grand T |

L'intégralité de ces recettes, encaissées par Quai des Arts, sera ensuite reversée au Grand T.

Les projets de convention fournis en annexe et soumis au Conseil Municipal fixent les modalités du partenariat entre Le Grand T et la Ville de Pornichet et précisent les implications et les responsabilités de chaque structure, ainsi que les tarifs qui s'appliquent et les échanges financiers susceptibles d'intervenir entre les partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat entre Le Grand T et la Ville de Pornichet telles que présentées en annexe.

DELIBÉRATION :

⇨Vu les projets de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les conventions entre l'EPCC Le Grand T et la Ville de Pornichet telles que présentées en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à les signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,
1ère adjointe au Maire

MAIRIE DE PORNICHET * LOIRE-ATLANTIQUE *